



LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES EN ÉGYPTE : PERSPECTIVES DE GIZEH

ÉGYPTE

A. Introduction	7
B. Diagnostic de la participation politique des femmes	9
C. Résultats du diagnostic	13
D. Bibliographie et références	25

Ce diagnostic identifie les espoirs et les ambitions des femmes égyptiennes dans le domaine de la politique. Grâce à une enquête participative menée à Gizeh, il souligne les principaux défis pour accroître l'engagement des femmes égyptiennes dans la sphère publique, aussi bien dans les assemblées élues que dans les partis politiques et les syndicats.



Appropriate Communication Techniques for Development (ACT) appelle les partis politiques et les syndicats à élaborer une stratégie de sensibilisation et de formation afin d'accroître l'activité politique des femmes. © Thomas Koch / Shutterstock.com



فونداٲن النساء الأوروٲٲٲرانيٲ
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) est une organisation indépendante sans but lucratif créée en 2013. Elle se structure comme un réseau de réseaux qui fédère différents types d'acteurs de l'égalité femmes-hommes de l'espace euro-méditerranéen afin de :

- Faire progresser la lutte commune pour l'égalité des droits des femmes et des hommes à participer à la vie politique, économique, civile et sociale ;
- Éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles ;
- Favoriser le changement d'attitude et de comportement pour l'égalité des sexes.

Membres fondateurs :

Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR)

État français

Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes (FLDDF)

Forum Femmes Méditerranée (FFM)

Réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur le genre et les femmes (RUSEMEG)

Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée

Siège social: Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

C / Girona, 20 · 08010 Barcelone, Espagne

www.euromedwomen.foundation



Institut Européen de la Méditerranée

L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), fondé en 1989, est un think tank spécialisé dans les relations méditerranéennes basé sur une approche multi-disciplinaire et de travail en réseau. Il encourage l'analyse et la coopération dans le but de promouvoir des actions et des projets contribuant à la compréhension mutuelle, à l'échange et à la coopération entre les différents pays euro-méditerranéens, leurs sociétés et leurs cultures, ainsi que de favoriser la construction progressive d'un espace de paix et de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue dans la région.

Consortium formé par:

Gouvernement de la Catalogne

Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération

Ville de Barcelone

Institut européen de la Méditerranée

C / Girona, 20

08010 Barcelone, Espagne

www.iemed.org

Diagnostic de terrain : La participation politique des femmes en Egypte : perspectives de Gizeh

Texte : Appropriate Communication Techniques for Development (ACT), chef de file du Pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes©

22 El-Shaheed Yousry Fahim st., Kolleyat El-Banat, Heliopolis, Le Caire, Égypte.

Coordination : Maria-Àngels Roque, Emilie Vidal

Mise en page : Núria Esparza

Avril 2017

Ce diagnostic de terrain s'inscrit dans l'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » du Fonds de solidarité prioritaire « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, dans le cadre du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec :



Financé par :



Labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

Le contenu de ce diagnostic est de la seule responsabilité de Appropriate Communication Techniques for Development et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression des points de vue du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES EN ÉGYPTE : PERSPECTIVES DE GIZEH

ÉGYPTE

Pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] mobilisés depuis 2016



- A** Région de Marrakech - Safi (Maroc) **D** Sud du district de Gizeh (Égypte) **G** Gouvernorat du Mont Liban (Liban)
B Wilaya d'Oran (Algérie) **E** Sud de la Cisjordanie (Palestine)
C Gouvernorats de Monastir et de Sousse (Tunisie) **F** Gouvernorat d'Irbid (Jordanie)

La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée met en place annuellement des pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] coordonnés par des associations dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] choisit un territoire cible qui peut être une région, une province ou l'aire métropolitaine d'une grande ville. Ensuite, les membres du pôle local déterminent une thématique prioritaire concernant les droits des femmes sur ce territoire cible.

Un pôle local est constitué de 5 acteurs œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans le territoire ciblé, à savoir : des associations ; des entités de recherche ou d'enseignement ; des collectivités locales ou régionales ou des services gouvernementaux chargés de défendre les droits des femmes ; des médias et des entreprises et des syndicats. Leur mission est de mobiliser les acteurs de l'égalité au moyen d'activités de collectes de données, de consultations et d'échanges d'expériences, dans le but d'analyser la situation par rapport à la thématique choisie et de faire un suivi de l'effectivité des politiques publiques menées dans ce domaine avec une approche collective et participative.

Cette approche ascendante débouche sur la production d'un diagnostic des principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques d'égalité, puis sur la réalisation d'un projet de terrain collaboratif et répliquable visant à lever ces obstacles.

Un premier appel à candidatures a été lancé et des pôles locaux ont été constitués à Oran (Algérie), à Gizeh (Égypte), à Irbid (Jordanie), dans le Mont - Liban (Liban), à Marrakech - Safi (Maroc), en Cisjordanie (Palestine) et à Monastir et Sousse (Tunisie). Ces pôles locaux ont travaillé sur deux questions majeures : la participation des femmes à la vie politique et les violences à l'égard des femmes. Dans ce document on présente le diagnostic concernant Gizeh.

A. INTRODUCTION

En Égypte, les femmes représentent la moitié de la population. Comme dans de nombreuses sociétés émergentes, les femmes égyptiennes sont confrontées à des défis sur le plan de l'éducation, de la santé et de la participation, ceux-ci ayant un impact, à leur tour, sur la conscience qu'elles ont de leurs droits et limitant leurs compétences et leurs ressources. Au fil de l'histoire égyptienne, les femmes ont lutté pour se faire une place dans la vie publique et politique. D'abord, par la revendication de leur droit à l'éducation, un point crucial qui leur a ouvert la porte d'accès à tous les autres droits. À la suite d'actions de plaidoyer et de revendications intenses, les femmes sont parvenues à gagner des droits substantiels en termes de participation et d'affiliation aux syndicats ainsi que du droit à s'engager dans la vie politique et sociale.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été ratifiée par l'Égypte en 1981, avec, cependant, des réserves sur quatre articles : l'article 2 concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, l'article 16 sur les droits de la famille, l'article 29B sur les différends et l'article 9 sur la nationalité. Néanmoins, suite à la modification de la loi sur la nationalité, l'Égypte a levé ses réserves sur l'article 9.

Le code de la famille a été amendé durant les dernières décennies. La loi 4 de 2005 a amendé la loi 25 de 1929 sur la garde des enfants en accordant aux mères divorcées la garde de leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ans, au lieu de 10 pour les garçons et 12 pour les filles. Dans l'article 31, l'âge du mariage a été élevé à 18 ans pour les jeunes hommes comme pour les jeunes filles (au lieu de 18 et 16). Les femmes sont autorisées à inclure des conditions juridiques dans leur contrat de mariage, y compris le droit au divorce pour le cas où leur futur époux tenterait de les empêcher d'exercer certains droits, comme le droit à l'éducation et au travail. La polygamie est permise si la femme précédente a été notifiée, celle-ci étant en droit de divorcer pour des raisons de tort moral ou matériel dans un délai maximum d'un an à partir du moment où elles savent qu'il y a eu un nouveau mariage. Les hommes, quant à eux, ont toute liberté de divorcer sans avoir à recourir à des procédures légales.

En juin 2008, le Parlement égyptien a décidé de condamner les mutilations sexuelles féminines à travers son code pénal avec une peine d'emprisonnement minimale de trois mois et maximale de deux ans ou le paiement d'une amende pouvant aller de 1 000 à 5 000 livres égyptiennes (LE)¹.

¹ FONDS des NATIONS UNIES pour la POPULATION, "Lois, déclarations et décrets nationaux interdisant les mutilations sexuelles féminines". 2009. http://egypt.unfpa.org/english/fgmStaticpages/3f54a0c6-f088-4bec-8671-5e9421d2adee/National_Legislations_Decrees_and_Statements_banning_fgm.aspx.

Un taux d'analphabétisme élevé (37,5 %) et la pauvreté sont deux des raisons principales pour lesquelles la plupart des femmes n'ont pas accès à et ne peuvent donc pas contrôler leurs propres ressources. L'Égypte n'a toujours pas atteint l'objectif du 3^{ème} objectif du Millénaire pour le développement « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes », notamment dans les domaines de l'éducation, des emplois rémunérés et de la participation politique des femmes.

Le taux de représentation des femmes dans les conseils locaux de 2008 était de 5 %. Dans la nouvelle Constitution, il a été fixé à un quart des sièges. En conséquence, il est attendu que 13 000 femmes deviennent membres des conseils locaux à la prochaine élection. La représentation des femmes aux postes de cadres supérieurs du secteur public était de 31,2% en 2010/2011, elle a baissé à 22,6 % en 2013. Dans le cabinet des ministres, les femmes représentent 3,6 % des membres et, en 2010-2011, le taux de femmes vice-ministres était de 0,6 %.

La proportion de femmes membres d'associations professionnelles était de 31 % en 2010. C'est dans l'Association professionnelle des infirmier-e-s que les femmes ont atteint le taux de représentation le plus élevé : 92 % en 2009. Elles étaient moins bien représentées dans le syndicat des praticiens avec un taux de 5 %². Le faible nombre de femmes occupant des postes à haute responsabilité dans l'administration de l'État, ou dans d'autres institutions politiques, démontre que la représentation des femmes et donc leur opinion et leur influence sur les décisions politiques et dans la sphère privée, demeurent très restreintes.

Par ailleurs, l'absence de sensibilité des partis politiques et leur manque d'intérêt envers la participation des femmes, auxquels il faut ajouter la pérennisation des pratiques misogynes, sont autant de défis majeurs à relever pour atteindre non seulement l'égalité des sexes, mais aussi pour que l'Égypte devienne un État véritablement démocratique.

Depuis le début de la révolution de 2011, les femmes ont pris part aux insurrections au coude à coude avec les hommes. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Au fil de l'histoire égyptienne, les femmes ont toujours pris une part active aux révolutions, dont les mouvements nationalistes et de lutte pour l'indépendance. Malgré leur combativité et leur participation, les femmes ont été traditionnellement sous-représentées dans la vie politique. Après la

² CAMAS, Annuaire de 2010, 2011 et 2012.

révolution de 2011, les femmes s'attendaient à ce que celle-ci change substantiellement leur représentation économique et politique. Elles avaient de grands espoirs.

Les derniers amendements apportés à la Constitution en 2013 sont progressistes. Dans son article 11, la Constitution déclare que les hommes et les femmes sont égaux en droits économiques, culturels, sociaux et civils. La Constitution garantit aux femmes le droit d'être protégées de toutes les formes de violence. Elle leur garantit aussi le droit de transmettre leur nationalité à leurs époux et enfants (article 6). Dans l'article 180, la Constitution accorde aux femmes un quart des sièges des conseils locaux (soit 13 000 sièges). Elle instaure également l'égalité des chances sans discrimination pour tous les citoyens et citoyennes (article 9). Néanmoins, les premières élections libres au Parlement (en 2011/2012) ont enregistré un recul considérable des femmes ; elles n'ont obtenu que 8 sièges sur 508 au Parlement. Cela représente la perte d'environ 60 sièges par rapport aux élections de 2010 pour lesquelles un quota avait été établi.

Malgré ces entraves, les Égyptiennes ont poursuivi leurs mobilisations pour s'assurer que la révolution leur accorde l'intégralité de leurs droits politiques et sociaux, en revendiquant notamment la mise en œuvre de réformes constitutionnelles garantissant l'égalité et la justice. Malheureusement, le comité mis en place en 2011 pour réformer la Constitution n'était constitué que d'hommes, un indicateur pour les groupes de femmes que, si un changement allait se produire, ce ne serait certainement pas celui qu'elles souhaitaient.

B. DIAGNOSTIC DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

L'association Appropriate Communication Techniques for Development (ACT) a entrepris une enquête dans le cadre de son diagnostic de la participation politique actuelle des femmes égyptiennes. Son but était de faire ressortir la participation réelle des femmes à la transformation démocratique dans le contexte de chaos politique qui a fait suite à la révolution du 25 janvier. En outre, son intention était de contribuer à l'adoption et la création de partis politiques et de syndicats sur des bases démocratiques, conformément aux principes des droits humains, de la justice sociale et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le diagnostic examine la participation des femmes aux élections et aux référendums et/ou leur implication dans les partis politiques et les syndicats. Il analyse aussi les freins à la participation des femmes et leur accès aux postes décisionnels. Le diagnostic offre des recommandations

sur la façon dont le rôle politique des femmes, qui a notablement décliné ces derniers temps, peut être réactivé et promu.

Avec ce diagnostic, ACT fournit des données pour que les partis politiques et les syndicats puissent procéder à des réformes, notamment structurelles, en vue de permettre aux femmes une participation politique réelle. Il donne aussi à la société civile et aux médias des idées pour mettre en œuvre des politiques et programmes plus efficaces, et développer un discours soutenant la promotion des femmes et leur engagement politique.

Le diagnostic identifie, en outre, les obstacles actuels qui bloquent encore la participation des femmes égyptiennes à la vie politique.

Appropriate Communication Techniques for Development (ACT)

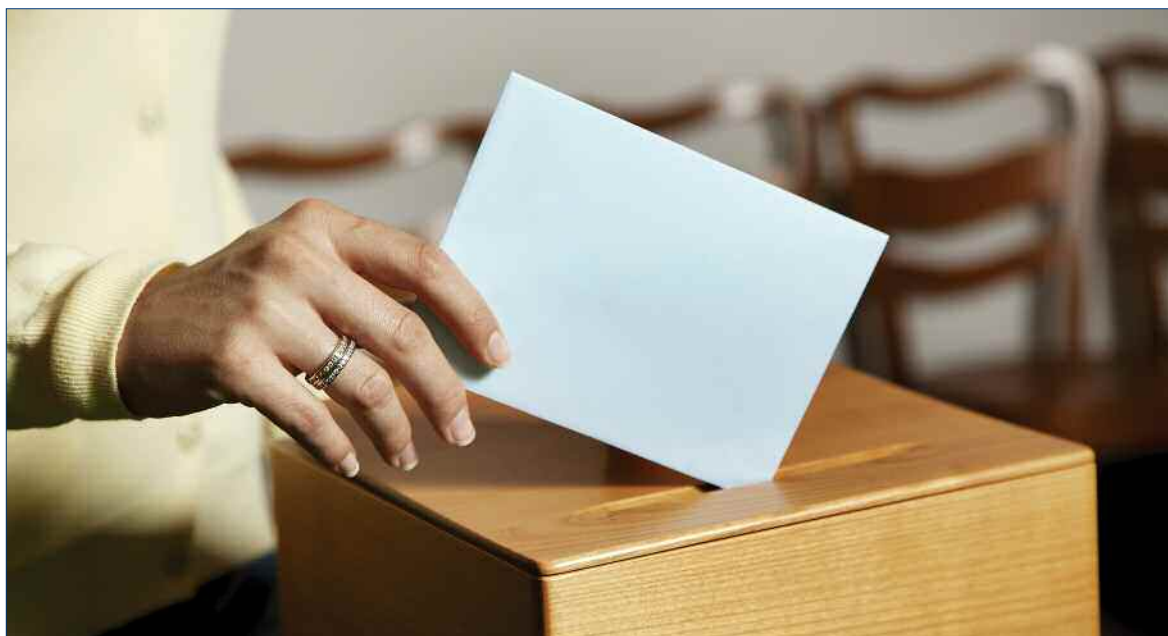
La mission d'ACT est de perfectionner les compétences en communication de celles et ceux qui travaillent dans le domaine du développement, d'aider les groupes sociaux à s'organiser et à travailler en réseau avec d'autres groupes d'Égypte et du monde arabe. Parmi ses autres objectifs, figurent celui de fournir une base de données contenant des informations utiles en matière d'éducation, de renforcer les compétences des groupes de femmes et des groupes marginalisés et, finalement, d'impulser la participation sociale et politique des différents groupes de population. L'égalité entre les femmes et les hommes est l'une de ses priorités ainsi que le renforcement des droits des femmes.

ACT a aussi mis en œuvre plusieurs projets visant à contrôler et à changer l'image des femmes dans les médias dans le but de créer une société où les médias accordent de l'importance à la justice, à l'égalité et aux droits humains et qu'ils présentent les femmes comme des citoyennes compétentes. L'association mène des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes qui comprennent les activités suivantes : la sensibilisation, le perfectionnement des compétences du personnel des centres d'accueil et l'organisation de séminaires et conférences de presse, y compris à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

1. Objectifs du diagnostic

L'objectif général du diagnostic était d'évaluer et de définir l'implication et la participation des femmes dans la vie politique sous l'angle de l'égalité des sexes. Quant aux autres objectifs du diagnostic, ils sont listés ci-après :

- Identifier la participation des femmes dans la vie politique de la société égyptienne ;



Grâce à des ateliers et des tables rondes, 120 personnes des communautés locales ont échangé des idées sur la façon d'améliorer la participation des femmes à la vie politique. *Lisa S./Shutterstock.com*

- Identifier les raisons du succès remporté par les Égyptiennes lors des élections précédentes ;
- Identifier les facteurs qui affectent, positivement ou négativement, l'ambition des femmes en termes d'accès aux postes décisionnels dans la société égyptienne ;
- Identifier comment les femmes évaluent leur implication dans la sphère publique et les partis politiques ;
- Identifier les espoirs et les ambitions des femmes en matière de politique ;
- Identifier les obstacles qui entravent l'exercice des droits politiques des femmes égyptiennes ;
- Identifier les recommandations émises par les femmes pour récupérer leurs droits politiques dans la société égyptienne.

2. Cadre méthodologique du diagnostic

Pour réaliser son diagnostic de la participation politique des femmes égyptiennes, ACT a adopté la méthode de l'enquête. Cette méthode permet de fournir une compréhension globale de la situation ainsi que d'identifier les principaux défis à relever, les lacunes politiques et juridiques, les barrières sociales et les perceptions sur l'engagement politique des femmes. Le diagnostic consiste en une étude analytique et descriptive. La principale méthode utilisée a été celle de l'enquête à travers d'un échantillonnage pour décrire la situation et collecter des données

quantitatives se rapportant à la situation politique des femmes afin de les analyser en profondeur.

Les principales activités menées ont été :

- Atelier de présentation avec les partenaires pour définir le rôle et les responsabilités de chacun-e ;
- Évaluation rapide et participative de la participation politique des femmes dans les communautés-cibles ;
- Quatre tables rondes avec les partenaires pour analyser les résultats de la recherche et en tirer des recommandations ;
- Conférence finale de présentation des résultats de la recherche.

Le diagnostic entendait produire et présenter :

- Des données préliminaires décrivant la réalité de la participation des femmes dans la sphère politique en Égypte ;
- Les facteurs qui influent sur les compétences des femmes en vue de leur accès à des postes décisionnels ;
- La vision des femmes de leur propre représentation dans les partis politiques ;
- Les attentes et aspirations politiques des femmes ;
- Les obstacles qui les empêchent d'exercer leurs droits politiques ;
- Des recommandations adressées aux femmes pour le rétablissement de leurs droits politiques.

Toutes les femmes interrogées avaient plus de 18 ans. L'enquête a été conduite par ACT dans quatre zones différentes. ACT a collaboré avec quatre organisations locales pour mettre en place les activités liées au diagnostic :

1. Social Care Association à Manil Chiha, Gizeh ;
2. Services to Worker's Association à Hawamdia, Gizeh ;
3. Societal Development Association à Azaizia, Gizeh ;
4. Kamel Ramzi Association à Marej, Le Caire.

Ces associations ont été choisies parce qu'elles sont les plus actives dans le domaine de la promotion de la femme dans les communautés locales. Il faut ajouter à cela l'étendue de leur travail en matière de développement et la volonté de coopérer de leurs conseils de direction pour réaliser l'enquête au sein de leurs associations.

3. Considérations conceptuelles et méthodologiques

Dans le cadre de l'enquête, « participation politique » signifiait, d'une part, le processus par

lequel les individus choisissent leurs représentant-e-s et leurs leaders et, d'autre part, la participation aux prises de décisions, directement ou indirectement. Il en résulte donc que la participation politique ne consiste pas simplement à déposer un bulletin de vote dans une urne lors d'une élection donnée. On entend plutôt par cette expression le fait que les citoyen-ne-s soient capables de s'engager, de prendre part activement et en connaissance de cause aux prises de décision politique. Par ailleurs, l'expression « participation des femmes égyptiennes » signifie dans la présente étude « le rôle joué par les femmes dans la vie parlementaire en tant qu'électrices, candidates et députées ainsi que les fonctions qu'elles assument dans les syndicats professionnels et les partis politiques ».

C. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

1. Caractéristiques des zones choisies pour l'enquête :

- Le père, ou un autre homme de la famille, fournit la principale source de revenus de la famille ;
- Nombreuses sont les familles qui n'arrivent pas à combler l'écart entre dépenses et revenus, la plupart de leurs membres occupant des emplois précaires du secteur informel avec, souvent, de longs horaires de travail ;
- Certaines femmes travaillent en tant qu'employées de maison, dans le commerce ou dans des usines pour aider à joindre les deux bouts. Néanmoins, leur travail est considéré insignifiant ;
- L'analphabétisme des filles et des femmes est très élevé dans ces régions. La plupart abandonnent l'école à un très jeune âge ;
- Les mariages précoces sont un problème important dans ces régions ;
- Le faible niveau d'éducation dissuade les élèves et les étudiant-e-s de poursuivre leurs études, ceci à différents niveaux.

Même si les femmes et les filles sont nombreuses dans ces sociétés, on ne les trouve que rarement dans la sphère publique. Quand elles prennent part à la vie citoyenne, c'est en général pour assumer des rôles traditionnels, comme voter aux élections, en général sous l'influence du chef de famille ou des us et coutumes de leur lieu de résidence qui confinent les femmes dans des occupations domestiques (travaux ménagers, éducation des enfants).

2. Participation politique des femmes dans l'après-révolution

La commission chargée d'amender la Constitution -qui a fait l'objet d'un référendum le 19 mars 2011- n'était composée au départ que d'hommes ; les opinions et points de vue des femmes

en étaient donc exclus. Résultat : la nouvelle Constitution n'abordait aucun thème féminin, ni ne traduisait les revendications féministes. Au contraire, elle représentait un pas en arrière en matière de participation des femmes. À titre d'exemple, l'article 74 de la Constitution laissait entendre que seuls les hommes étaient éligibles à la présidence de la République en précisant que le candidat ne pouvait pas être marié à une « femme étrangère ». Ceci a donné lieu à de longs débats car l'article faisait clairement allusion au fait que les femmes n'étaient pas autorisées à se présenter à la présidence³. Le langage sexiste et biaisé de la Constitution et de ses dispositions privait donc les femmes de tout espoir d'atteindre un statut élevé dans le pays et institutionnalisait la division des rôles entre les femmes et les hommes.

Avant que le Gouvernement conservateur ne prenne le pouvoir en août 2011, il était prévu qu'une femme serait à la tête d'un gouvernorat, mais ceci ne s'est pas produit. Le ministre du Développement local expliqua alors, que l'exclusion des femmes du mouvement conservateur était due à l'insécurité qui régnait dans le pays en insistant sur le fait que « les femmes ne sont pas en mesure de faire face aux émeutes de rue ; du moins, pas à l'heure actuelle ». Au lieu de rétablir la sécurité dans le pays et de protéger ses citoyen-ne-s, le Gouvernement a permis, par une telle déclaration, que s'accroissent l'exclusion et la perte de pouvoir des femmes.

Le tableau suivant montre la diminution de la présence féminine dans le Gouvernement après la révolution de 2011 :

	Gouvernements après la révolution du 25 janvier	Nombre total de ministres	Nombre de femmes ministres	Taux de femmes ministres (%)	Classement de la participation des femmes
1	Ahmed Chafik	31	5	16 %	1
2	Ahmed Chafik février 2011	33	3	9 %	6
3	Issam Charaf (1)	26	1	3.8 %	11
4	Issam Charaf (2)	28	1	3.5 %	12
5	Kamal Jenzaoui (1)	30	3	10 %	3
6	Kamal Jenzaoui (2)	30	3	10 %	4
7	Hicham Kandil (1)	36	2	5.5 %	10

³ ORGANISATION NATIONALE pour la DÉFENSE des DROITS et des LIBERTÉS. « La situation des femmes égyptiennes après la révolution du 25 janvier. Davantage de marginalisation et d'abus ».

8	Hicham Kandil (2, modification, janvier 2013)	36	2	5.5 %	9
9	Hicham Kandil (3, May 2013)	36	2	5.5 %	8
10	Hazem Bablaoui	39	3	7.6 %	7
11	Ibrahim Mahlab (1)	31	4	12 %	2
12	Ibrahim Mahlab (2)	34	4	9.3 %	5

Dans les prochains paragraphes, le diagnostic compare la présence des femmes au Parlement entre 2005 et 2012 pour mettre en évidence l'affaiblissement de la participation politique féminine après la révolution de 2011.

a. Le Parlement de 2005

Sur 9 femmes candidates aux élections, 4 seulement les ont remportées.

Cinq autres femmes ont été nommées pour atteindre le taux de 1,9 % de sièges réservés.

b. Le Parlement de 2010

Les élections de 2010 au Parlement ont représenté une étape décisive avec, pour la première fois, la mise en place du système de quota, suite à l'abrogation de la loi 38 de 1972 sur l'Assemblée du peuple, et un nouveau découpage des circonscriptions électorales, 64 sièges étant ainsi réservés aux femmes. Pour chaque circonscription, deux membres étaient élus dont un, au moins, représentait les ouvriers et les fermiers. Sous la loi des sièges réservés, les femmes ont participé en grand nombre de sorte que le total de candidates en lice dans le cadre du système de quota a atteint le nombre de 1 047 candidates issues de différents partis politiques (le Parti national, l'Union, le Wafd, les Frères et Annaciri).

Quant aux résultats, la Haute Commission électorale a annoncé en décembre 2010 les résultats de l'élection à l'Assemblée du peuple (Chambre basse du Parlement qui n'existe pas actuellement) . Deux femmes ont été nommées dans les gouvernorats d'Octobre et de Beni Souef. Par conséquent, le nombre total de candidates en vertu des quotas était de 378 sur l'ensemble des gouvernorats du pays. 65 femmes ont remporté des sièges dont 56 appartenant à des partis politiques, 8 indépendantes et une députée a été nommée (la journaliste Amina Chafik).

c. Le Parlement de 2012

Les femmes ont subi des agressions dans leurs bureaux pour protester contre les lois les favorisant les années précédentes et ceci pour deux raisons. La première parce que ces lois étaient considérées des « lois de femmes ». La seconde était la conséquence de la montée en puissance des mouvements islamistes dans la sphère politique tendant à exagérer le « rôle joué par les femmes en général et leur participation politique, en particulier ». Certains considéraient même que l'accès des femmes au Parlement était une sorte de corruption. Alors que la plupart des partis politiques ont passé outre la présence des femmes sur leurs listes, l'engagement des femmes dans la révolution les a conduites en grand nombre à vouloir rejoindre le nouveau Parlement. Ainsi, le nombre de candidates s'est élevé à 984 : 633 sur les listes électorales et 351 en tant qu'indépendantes. Ce fut le taux le plus élevé de femmes candidates pour devenir députées depuis 1956, date à laquelle les femmes obtinrent leurs droits politiques.

Un rapport de l'Egyptian Centre for Women's Rights montre que le plus grand nombre de candidates aux élections parlementaires provenait des gouvernorats du sud : Al Aksar et Al Saïd et des gouvernorats frontaliers de Nouvelle-Vallée et de Sinai Nord où les taux ont atteint 28 %. Quant au Caire et à Gizeh, le taux des candidates n'a pas dépassé les 13 %. La présence des femmes aux élections parlementaires après la révolution a été remarquable si l'on comptabilise candidates et électrices. Cependant, les résultats ont été bien inférieurs à ce que l'on escomptait avec un taux de présence féminine au Parlement de 2 % (huit femmes ont été élues et cinq nommées parmi les dix membres nommé-e-s). Ce faible taux ne correspond pas à la situation des femmes en Égypte.



La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée encourage les actions coordonnées entre associations, syndicats et médias pour impliquer davantage les femmes dans la sphère publique

En ce qui concerne le Conseil consultatif, le nombre de femmes candidates a augmenté de 22 % par rapport aux élections précédentes. Il y a eu 196 femmes candidates, soit un taux de 7,2 % du total. Parmi ces femmes, 128 figuraient sur des listes de partis politiques et 68 étaient indépendantes. Les femmes ont gagné quatre sièges sur 180 (soit 2 %).

Rapport concernant les candidates figurant sur les listes des partis politiques aux élections parlementaires de 2012

Tableau 2: participation des femmes aux partis politiques

Noms des partis politiques représentés	Nombre total de candidat-e-s au niveau national	Nombre total de femmes candidates au niveau national	Taux de femmes figurant sur les listes des partis
1 Al Ghad	116	15	12,90 %
2 Al Wafd	284	39	13,70 %
3 Liberté et Justice	314	43	13,60 %
4 Réforme et Développement	279	44	15,70 %
5 Les conservateurs	220	33	15 %
6 Nouveau Centre	300	44	14,60 %
7 Annour	316	42	13,20 %
8 Démocratie et Paix	124	25	20%
9 Égypte révoltée	56	6	10,70 %
10 La révolution égyptienne	77	13	16,80 %
11 Liberté	250	36	14,40 %
12 Égypte nationale	114	18	15,70 %
13 La révolution continue	106	33	16 %
14 Alliance pour l'Égypte	290	46	15,80 %
15 Les Arabes pour la justice et l'égalité	46	8	17,30 %
16 Nouvel Indépendant	56	11	19,60 %
17 Justice et dév. de l'Égypte	8	2	25%
18 Union arabe égyptienne	80	22	27,50 %
19 Nasséristes arabes démocratiques	100	13	13%
20 Constitution sociale libre	26	3	11,50 %
21 Égypte moderne	101	6	5,90 %

22 Libération égyptienne	22	3	13,60 %
23 Front démocratique	58	8	13,70 %
24 L'Union	104	10	9,60 %
25 La Nation	8	1	12,50 %
26 Justice	140	7	5 %
27 Conscience	14	2	14,20 %
28 Paix sociale	14	2	14,20 %
29 Libre	4	1	25 %
30 Voix de l'Égypte	10	1	10 %
31 Socialiste libre	4	1	25 %
32 Egypte Sociale et Démocratique	8	1	12,50 %
33 Les gardiens de la révolution	12	1	8,30 %
34 Population démocratique	4	1	25 %
35 Citoyen égyptien	135	8	5,90 %
36 Droits humains et citoyenneté	10	3	30,00 %
37 Alliance populaire socialiste	16	3	18,70 %

Le tableau ci-dessus montre que le taux de représentation des femmes se situe entre 13,2 et 15,8% par rapport au nombre total de candidat-e-s des partis politiques.

3. Défis posés à la participation politique des femmes

À la lumière de ce diagnostic, on constate que les Égyptiennes sont confrontées à de multiples défis qui freinent leur participation politique. Sont exposés ci-après une liste de ces défis classés en fonction de leur importance :

a. Facteurs politiques, culturels et sociaux : ils sont très importants car ils se répercutent sur l'engagement des femmes dans la vie politique. Dans les régions étudiées, la famille ou les clans ont le pouvoir de décider de la participation des femmes dans la vie publique, voire même de contrôler leur vote. Par ailleurs, une certaine insuffisance est à noter au sein des partis politiques eux-mêmes, lesquels affichent une faible présence de femmes et un accès très limité des femmes aux postes décisionnels ;

b. Facteurs économiques : ils sont liés au coût élevé des campagnes électorales, auquel il faut ajouter les contraintes de la vie quotidienne, la faiblesse des revenus et la dépendance

financière des femmes par rapport aux hommes. Tous ces facteurs empêchent les femmes de se porter candidates ;

c. Rôle des médias : les facteurs liés aux médias ont un fort impact sur la participation politique des femmes, les médias passant sous silence le rôle des femmes rurales et se focalisent uniquement sur les zones urbaines. De plus, ils se montrent superficiels lorsqu'ils abordent les questions féminines et ne s'intéressent à elles qu'à l'occasion des élections.

4. Législations et élaboration des politiques

Les lois ne garantissent pas la mise en application de l'égalité des droits et des devoirs des hommes et des femmes. Pour tenter de lever les obstacles, la loi sur le Conseil des députés comprend des articles visant le renforcement de la participation féminine, comme l'article (6) « Les femmes ne perdent leur siège de députée que si, au moment de leur élection, leur statut en tant que membres de partis politiques ou députés indépendantes fait l'objet d'un changement. »

L'article 27 peut aussi être mentionné : « Le président de la République est autorisé à nommer certains membres du conseil, jusqu'à un maximum de 5 %, des parlementaires élu-e-s, dont au moins la moitié seront des femmes, afin que soient représentés des expert-e-s et titulaires de réalisations scientifiques et professionnelles dans différents domaines ou toute autre groupe qui, à son avis, devraient prendre part au Conseil. Ceci conformément aux dispositions des articles 243 et 244 de la Constitution relatives aux nominations des Conseils nationaux, du Conseil suprême des universités, des instituts de recherche scientifique, des syndicats professionnels et ouvriers. »

De plus, la loi fixe le nombre de membres du conseil à 567 dont 540 sont élus et 27 nommés par le président, pourvu que la moitié des membres nommés soit des femmes. La Haute Commission électorale a aussi décidé d'augmenter le taux des femmes de façon à ce qu'elles occupent sept sièges sur une liste de 15 et que le total de femmes sur les listes de chaque circonscription passe à huit. Au total, 56 sièges sur 120 sont réservés aux femmes sur les listes.

Par ailleurs, la Constitution égyptienne a établi un système de quota pour les femmes dans les conseils locaux (élus) qui représentent un quart des sièges. C'est un pas en avant vers la représentation pleine des femmes au Parlement et vers un changement de l'image stéréotypée des femmes dans la société, laquelle, comme on l'a vu, est un obstacle à leur participation politique.

5. Synthèse des résultats

Le diagnostic sur la participation des femmes égyptiennes à la vie politique a conduit aux résultats suivants :

- La participation des femmes au référendum et aux élections a chuté drastiquement lors des nombreuses élections organisées en Égypte au cours des quatre dernières années ;
- Il manque une prise de conscience des femmes des communautés locales qui, en votant, choisissent toujours leur candidat-e en fonction de ses qualités personnelles ou des services rendus à la famille ou au groupe dans son ensemble, sans tenir compte de son programme ou de ses idées ;
- La raison principale de l'échec des femmes aux élections résulte de l'opinion à leur égard des membres de la communauté et aux clichés ancestraux sur le rôle des femmes. Il faut y ajouter le manque d'expérience des femmes en matière de travail politique et leur incapacité à gérer une campagne électorale, en raison certainement de l'insuffisance de leur préparation et formation politique ;
- D'autres obstacles empêchent les femmes d'accéder à des postes de prise de décision comme les facteurs économiques. En effet, le coût des campagnes électorales ajouté aux dépenses de la vie quotidienne, aux revenus en baisse et à la dépendance financière des hommes, représente un obstacle à leur promotion personnelle. Quant aux facteurs liés aux médias, il faut mentionner l'impact négatif qu'ils causent en ignorant le rôle des femmes rurales et en traitant superficiellement les questions féminines sans les intégrer dans un processus de développement global de la société. En outre, ils ne semblent s'intéresser aux femmes que durant les périodes électorales ;
- Malgré les apports et modifications résultant de la mise en œuvre de nombreuses lois, la participation des femmes dans les partis politiques demeure très faible, probablement parce que les partis politiques en Égypte ne jouent pas un rôle important en général ;
- Néanmoins, la participation des femmes au sein des partis est remarquable quant à l'accomplissement de leurs devoirs de militantes, à l'exercice des droits contenus dans les règlements intérieurs relatifs à leur participation effective et à leur présence dans les hautes instances.

6. Principaux défis identifiés par le diagnostic

- a. **Manque de compétences en termes de mobilisation** : les femmes parviennent moins que les hommes à mobiliser la population durant les campagnes électorales, malgré leur aptitude à cerner les sujets et les problèmes affectant les femmes.
- b. **Manque de soutien financier** : pour mobiliser la population durant les campagnes électorales,

il est nécessaire de disposer de moyens financiers et du soutien d'entrepreneurs, en plus du soutien gouvernemental.

c. Manque d'intérêt des femmes envers la politique : les femmes n'ayant aucune ambition politique sont très nombreuses. Cela étant, il y a des femmes qui ont de véritables ambitions politiques et l'espoir d'accéder à une haute fonction gouvernementale, telle celle de Président ou de Premier ministre. De surcroît, comme les hommes, elles ont l'espoir de parvenir à ces hautes fonctions, mais sans faire appel aux ressources, aux relations et aux opportunités politiques.

Pour récupérer leurs droits politiques, les femmes qui ont pris part à l'enquête ont proposé, d'une part, de sensibiliser les femmes tout en les informant sur leurs droits, leurs capacités et leurs potentiels. D'autre part, il a été suggéré de former les femmes en termes de leadership, de gestion, de prise de décision, de planification, de négociation, de communication ainsi que dans l'art du discours et d'influencer les autres. Jusqu'à présent, les femmes ont seulement été encouragées à créer des organisations non gouvernementales ou de développement afin d'accroître la participation féminine au développement durable. En outre, il faut revoir les lois de façon à modifier, supprimer ou ajouter des articles garantissant la pleine mise en application de l'égalité des droits et des devoirs pour les hommes et les femmes dans la vie publique et privée.

d. Les lois et les réglementations ne facilitent pas et n'encouragent pas les femmes à participer à la vie politique : malgré les réformes juridiques, il existe encore des lois discriminatoires à l'égard des femmes en matière de droits et d'engagement politiques.

e. Attitudes négatives envers la participation politique des femmes : il existe en outre une vision négative et réductrice des femmes, de leurs droits, de l'importance de leur rôle, problème auquel s'ajoute la diffusion d'une culture politique misogyne utilisant la religion pour attaquer les femmes.

7. Recommandations

À la lumière des résultats ci-dessus sur la situation de la participation politique des femmes et les obstacles qui l'entravent, l'enquête a révélé que, pour éliminer ceux-ci, il faut recourir à une stratégie ou à un plan d'action visant à relever le niveau de l'activité politique féminine en Égypte. Cette stratégie doit avoir pour objectif de renforcer la sensibilisation afin que les femmes

participent avec plus d'efficacité et de façon plus durable à la vie politique dans les cadres suivants :

a. À destination de la communauté locale

La communauté locale est le principal obstacle auquel se heurte la participation des femmes à la vie politique, celle-ci étant liée à une conception erronée des femmes de leur propre rôle, ancrée dans les mentalités ancestrales des communautés locales égyptiennes, et à l'inutilité de leur présence dans la sphère politique, ceci malgré leur remarquable engagement dans les deux révolutions survenues en Égypte au cours des quatre dernières années. Mais tout cela n'a pas été suffisant pour changer cette conception tronquée. Par conséquent, l'une des meilleures stratégies susceptibles d'avoir un impact sur les communautés locales est la suivante :

- Lancer un programme d'information culturelle dans le cadre d'une initiative nationale ayant pour objectif de créer une image positive de l'engagement et du travail des femmes dans la sphère politique. Ce projet devrait tenir compte de l'importance du langage et du discours pour l'adapter aux personnes que l'on entend cibler, à savoir : les femmes ayant un niveau de formation moyen ou bas, ainsi que les analphabètes ; en ce qui concerne les familles, cibler non seulement les hommes, mais tous les membres de la famille.

b. À destination des partis politiques

Étant donné que les partis politiques égyptiens n'ont pas développé de sensibilité à l'égalité sociale entre femmes et hommes, il est urgent de :

- Faire en sorte qu'ils revoient les fondamentaux de leurs programmes pour créer et mettre en œuvre un plan d'action efficace englobant la formation des cadres de leurs partis, notamment les femmes (de tous âges), en les formant aux outils et stratégies qui leur seront indispensables pour s'engager dans la course aux élections, notamment aux élections parlementaires. Pour ce faire, les parties pourraient créer des viviers de candidat-e-s, c'est-à-dire élaborer une stratégie à long terme et fournir un soutien technique (théorique et pratique) à des jeunes femmes/filles afin de les préparer aux élections au Parlement ou au niveau local ou encore aux élections syndicales (d'étudiants ou professionnels) ;
- Reformuler les normes internes des partis politiques en détaillant les procédures à suivre et en exigeant l'élection de femmes aux postes de direction. Il sera aussi nécessaire de mettre en œuvre des activités de sensibilisation adressées notamment aux hommes des régions/villes/villages peu peuplés afin de sensibiliser les membres des partis à l'importance de la participation des femmes au développement communautaire. Ceci aidera à diffuser la culture de l'égalité et à créer des sympathisants envers les femmes et non pas des adversaires.

c. À destination des médias

- En général, les médias ont joué un rôle important dans la diffusion de la culture de l'égalité et du combat contre les clichés relatifs au rôle des femmes et à leur situation ;
- Renforcer les compétences des journalistes à l'aide de programmes de formation sur les droits humains et une culture assurant l'égalité entre les femmes et les hommes. Former les journalistes à aborder correctement le thème de la participation des femmes dans la vie politique.

d. À destination des associations œuvrant pour les droits des femmes

- Mener des activités visant à promouvoir et à soutenir les droits des femmes : il est important pour les femmes de participer à la politique afin de pouvoir exercer les droits qui leur sont reconnus en vertu des conventions internationales et profiter des mesures visant à atteindre l'égalité ;
- Organiser des campagnes de promotion pour modifier les lois existantes et en créer de nouvelles afin de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris l'égalité des chances dans la société et lutter contre la violence et la discrimination fondée sur le genre ;
- Collecter et compiler les pratiques exemplaires mises en œuvre par les partis politiques et les syndicats concernant les femmes et les publier, en tant que modèles, pour encourager les femmes à persévérer ;
- Renforcer la sensibilisation à l'égalité sociale entre hommes et femmes dans les communautés au moyen de conférences et de programmes de formation en vue d'informer les femmes sur leurs droits et de sensibiliser les hommes et les femmes au fait que la participation féminine contribue au développement des ressources humaines du pays tout entier ;
- Promouvoir des plans de sensibilisation comprenant des dispositifs concrets d'autonomisation au quotidien (autonomisation économique/lutte contre l'analphabétisme/amélioration du niveau éducatif, etc.) en complément des activités de sensibilisation politique. Ce type d'activités doit cibler particulièrement les femmes les plus défavorisées et mettre en lumière le lien étroit existant entre leurs votes et les élections, d'une part, et entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux qui régissent leur vie au quotidien et elles-mêmes, d'autre part. Une participation réelle de ces femmes à la politique est l'une des garanties de durabilité les plus importantes des progrès accomplis par l'ensemble des femmes égyptiennes ;
- Faire émerger des dirigeantes parmi les femmes au niveau local ce qui aidera, d'une part, les

femmes à progresser et à atteindre des postes décisionnels et, d'autre part, les partis à pouvoir disposer de candidates compétitives dans la course électorale ;

- Élaborer une stratégie en partenariat avec les médias, sur tous les supports et avec tous les instruments possibles, afin de promouvoir une nouvelle opinion sur les femmes dans la société en général et d'améliorer l'image des femmes dans les médias.

e. À destination des syndicats de salarié-e-s et professionnels

- Organiser des campagnes sur l'importance du travail des syndicats et sur la nécessité de la militance destinées essentiellement aux femmes et aux jeunes pour qu'ils s'affilient aux syndicats ;
- Revoir le droit du travail pour en éliminer toutes les formes de discriminations à l'égard des travailleuses et faciliter l'accès des femmes aux partis politiques et aux syndicats ;
- Intensifier les formations pour renforcer les compétences des femmes leaders des syndicats en matière de communication, de négociations et de pouvoir de persuasion.

La mise en application de ces recommandations, si elle est faite correctement, pourrait faire augmenter la participation actuelle des femmes égyptiennes dans la vie politique, en complément des opportunités ci-dessous:

- Un taux de participation au Parlement de 2015 sans précédent (87 sièges sur 596 sont occupés par des femmes) ;
- Les articles de la Constitution égyptienne de 2014 sur la citoyenneté (article 1), l'égalité des chances et l'égalité dans son ensemble (article 9), le besoin de prendre les mesures nécessaires pour garantir la représentativité des femmes aux assemblées élues (article 11) ;
- L'opportunité offerte aux femmes dans les conseils municipaux où elles atteindront un haut niveau de représentation ainsi que la disposition de la Constitution égyptienne adoptée en 2014 portant sur l'instauration d'un quota d'un quart des sièges pour les élections aux conseils locaux.

D. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

ABRASH ABRAHAM. *Political Sociology* [Sociologie politique] Oman : Alshorouk House for publication and distribution, première édition, 1998.

ABU ALKUMSAN NIHAD. *Why did women lose, and what did Egypt lose* [Pourquoi les femmes ont-elles perdu et qu'a perdu l'Égypte ?]. Le Caire : un rapport de l'Egyptian Center for Women's Rights, décembre 2012.

ABU ZAID OULA. *Egyptian women and public work « vision for the future »* [Les Égyptiennes et les emplois dans le secteur public, une vision d'avenir]. Le Caire, 1995.

ABUL-MAGD AHMED. *The participation of women, from where and to where? Question for the conscience of the nation* [La participation des femmes d'où à où ? Une question de conscience pour la nation]. Le Caire : étude sur le degré de participation des Égyptiennes dans les partis politiques et les syndicats et les manières de changer et de réformer les structures pour promouvoir la participation active des femmes, 2014.

AIDA ABDEL-MAKSOUZ ZAHER. *Globalization, women's issues and work* [Mondialisation, questions féminines et travail]. Le Caire : Research and Social Studies Center, 2003.

BADRAN WADOUDAH. *Women and local elections of 1997* [Les femmes et les élections locales de 1997]. Le Caire, Faculté des Sciences politiques et économiques, 1997.

BANNA, ABDEL KADER ET AUTRES. *The mechanism of activation of the political participation of Yemeni women* [Le mécanisme d'activation de la participation politique des femmes yéménites]. Yémen : Commission nationale pour les femmes du Conseil suprême des femmes au Yémen en collaboration avec Oxfam Novib. 2009.

BAYBARS EMAN. *Women's political participation in the Arab world*, [Participation politique des femmes dans le monde arabe], article. Le Caire : Association for the advancement of women, 2010.

EZZEDINE SAID AHMED. *Women's political participation of Yemen* [Participation politique des femmes du Yémen]. Yemen : Information and Training Center for Human Rights, 2003.

HALA MORGAN. « Egyptian women and political participation of July 52 » [Les femmes égyptiennes et la participation politique, juillet 52]. *January 25: Review of the reality and hope for the future* [Janvier 25, Passage en revue de la réalité et espoirs pour l'avenir]. Article présenté à la conférence sur la société civile dans le monde arabe et son rôle au lendemain du printemps arabe (Maat). Le Caire, 2011.

HALA MORGAN. « The role of civil society in the democratic transition : political parties, trade unions, the gender perspective in the Egyptian parties and trade unions (case study) » [Le rôle de la société civile dans la transition démocratique : partis politiques, syndicats, perspective de genre dans les partis et les syndicats égyptiens (étude de cas)]. Introduction à la Conférence sur les origines de la société civile arabe dans le dialogue multilatéral, Insan Foundation for Development, 2012.

JAMEA MOHAMMED NABIL. *Comprehensive analysis of the reasons behind the failure of the Egyptian village* [Analyse détaillée des raisons de l'échec des villages égyptiens]. Le Caire : the Academy of Scientific Research and Technology, 1987.

MAHFOUZ SHIRIN JALAL ET ABEER ABDO MUHAMMAD. *Political and social participation of female heads of the family and its relationship with family decision-making* [La participation sociale et politique des femmes cheffes de famille et leur rapport avec les prises de décisions familiales]. Le Caire : Université Al-Azhar, Faculté d'Économie nationale, thèse de mastère publiée, 2013.

MATOUK FETHIYE. *A Special Survey on the political empowerment of women in Algeria, a survey in the framework of the second phase of the Arab Women's Organization Project*, [Sondage particulier sur l'autonomisation politique des femmes en Algérie s'inscrivant dans le cadre de la seconde phase du projet de l'Organisation des Femmes arabes]. Algérie, 2006.

NAJJAR SIHAM. *Unified Regional Study on the draft to strengthen the role of political parties and trade unions in promoting political and public participation for women* [Étude régionale unifiée sur le projet de renforcement du rôle des partis politiques et des syndicats en matière de promotion de la participation publique et politique des femmes]. Liban : Union européenne en partenariat avec Oxfam Novib, 2014.

NATIONAL ORGANIZATION FOR DE DEFENSE OF RIGHTS AND FREEDOMS. *La situation des Égyptiennes après la révolution du 25 janvier : davantage d'abus et de marginalisation.* Le Caire, 2012.

RAFIKA SALEEM MAHMOUD. *Women, problems of the present, and future challenges*, [Les femmes, problèmes actuels et défis à venir]. Le Caire : Dar Al-Umayya, 1997.

SALWA SHAHAARAWY JUMA. *Towards the empowerment of Arab women in positions of power and decision-making* [Vers l'autonomisation des femmes arabes, l'accès au pouvoir et à la prise de décision]. Le Caire : article présenté au premier Sommet des Femmes de la Ligue des États arabes.

SHAAIMA ALI MOHAMED AGHA. *The role of community organizations in facing the problems of women breadwinners*, [Le rôle des organisations communautaires face aux problèmes des femmes soutien de famille]. Thèse de mastère non publiée. Faculté des arts, Université Tanta 2007.



مؤسسة نساء الأورو-متوسط
Euro-Mediterranean Women's Foundation
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Dans le cadre de sa mission, la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)** analyse au niveau local les réalités des femmes et les politiques publiques les concernant à l'aide de consultations et de dialogues de proximité. Pour ce faire, la Fondation met en place annuellement des **pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteur de l'égalité femmes-hommes® est coordonné par une association, la Fondation considérant que la société civile est le principal moteur du changement et de l'amélioration de la condition féminine dans nos sociétés.

L'approche des pôles locaux est une démarche innovante et participative qui encourage le réseautage et le partage de pratiques réussies en faveur de l'égalité femmes-hommes à un niveau décentralisé et qui promeut l'émergence de projets ancrés dans le territoire.

La Fondation systématise les résultats obtenus par les actions des pôles locaux et les transmet aux responsables politiques des pays de la région et à l'échelle euro-méditerranéenne. Toutes les informations liées aux résultats des pôles locaux sont disponibles sur le site de la Fondation (www.euromedwomen.foundation), et font l'objet d'une vaste diffusion auprès des principales parties prenantes, des responsables politiques et des organisations internationales de la région.

Membres fondateurs :



Financé par :



Labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط